



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 05 DEC. 2023

Le ministre

Réf : MT/2023-11/46596

Monsieur Vincent DESCOEUR
Député du Cantal
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS SP 07

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les conditions de la desserte d'Aurillac en train de nuit, et je vous en remercie.

Conformément à l'engagement pris par le Premier ministre Jean Castex en janvier 2022, un train de nuit reliant Paris à Aurillac sera mis en place à partir du 9 décembre 2023 pour le Service annuel 2024. Celui-ci circulera de façon quotidienne lors des vacances scolaires des zones A et C, ainsi que les nuits de vendredi à samedi et de dimanche à lundi le reste de l'année, ce qui représente une offre annuelle d'environ 200 nuits. J'attire cependant votre attention sur le fait que les nombreux travaux nécessaires sur le réseau ferré national, en particulier pour mettre en œuvre l'accélération de la régénération et de la modernisation souhaités par le Gouvernement et nécessaires à la pérennité de notre système ferroviaire, pourront entraîner des ajustements de ce plan de transport ponctuellement.

Toutefois, vous avez souhaité avec d'autres élus du Cantal me faire part de votre souhait de bénéficier d'une liaison quotidienne en train de nuit entre Aurillac et Paris, importante pour l'attractivité de votre territoire.

A ma demande, l'Etat étant autorité organisatrice des trains d'équilibre des territoires, j'ai le plaisir de vous confirmer que SNCF Voyageurs sera bien en mesure de procéder au passage de ce train sur une fréquence quotidienne à compter du Service annuel 2025, qui débutera en décembre 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,

Clément BEAUNE